

# Journal de la Section des Directeurs

N° 7 - Février 2004

SNUI - 80/82 Rue de Montreuil 75011 Paris - Tél: 01-44-64-64-44 - Fax: 01-43-48-96-16 - E-mail: snui@snui.fr - http://www.snui.fr

## **Edito**

# Modestie et Conviction

Ca y est, le SNUI vient de déposer ses listes de candidats(es) pour les prochaines élections en CAP.

Toutes nos listes sont complètes dans tous les grades de la DGI donc y compris en CAP numéro 1.

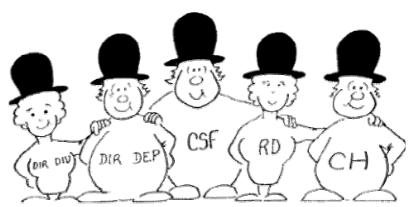
On ne va pas se mentir: on a eu du mal...notamment dans les emplois de commandement. Ceci pour des raisons multiples sur lesquelles nous reviendrons.

Maintenant, le SNUI va se présenter devant les électeurs de la CAP n°1 pour essayer de reconquérir la première place qui fut la sienne en 1997.

C'est donc avec des engagements, un programme et motivé que le SNUI aborde la dernière ligne droite avant le 11 mars.

## Un site pour la section des directeurs

http://www.snui.fr/directeurs/



Vous y trouverez nos publications, des informations diverses et la possibilité de nous laisser des messages.

## **Emplois de commandement**

La CAP du mouvement principal des emplois de commandement s'est tenue le 8 janvier 2004.

#### Radioscopie du mouvement :

- <u>Délégués interrégionaux</u>: 5 candidatures ont été recensées pour 3 nominations (2 administrateurs civils et 1 CSFF). Les pionniers s'en vont et laissent la place à une nouvelle génération plus jeune qui, fait nouveau, ne terminera pas sa carrière dans le commandement sur un poste de délégué.
- <u>CSFF</u>: sur 23 candidatures, on assiste après mouvement à 3 mutations, 5 promotions dont 3 à titre personnel. Le statut est souple et il est appliqué avec souplesse.
- <u>CSFN</u>: sur 48 candidatures, 8 DSF ont demandé une mutation, 2 ont obtenu satisfaction, 34 directeurs départementaux ont postulé et 9 ont été nommés. On y reviendra plus tard.
- Directeurs départementaux: très peu de demandes de mutations (4) mais surtout l'affectation de 25 directeurs départementaux sur les 31 retenus lors du tour de piste 2003. Les autres seront affectés lors du mouvement complémentaire qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

#### **QUESTIONS - REPONSES**

#### Les mutations priment-elles les nominations?

Pour monsieur Fenet représentant le directeur général dans cette CAP, le mouvement est élaboré en vue d'optimiser l'adéquation entre postes et profils.

A profils identiques, la mutation prime mais si le DG estime qu'un directeur en nomination a un meilleur profils, c'est lui qui sera désigné.

Moralité : même en mutation ne pas oublier de montrer son bon profil!

# Peut-on postuler à un poste de commandement si on a pour des raisons géographiques demandé sans succès un poste comptable?

On peut toujours essayer mais dans cette hypothèse la centrale considère que le candidat a fait passer 2 messages : quitter le commandement et privilégier le plan personnel et géographique sur la mobilité fonctionnelle.

Moralité : on peut toujours gagner une course avec une surcharge mais dans ce cas, il faut envisager le dopage...

# Existe-t-il encore des chances de nomination au grade de CSF pour un directeur départemental du tableau 1998 ?

Non, aucune. Il y a eu dans ce mouvement 2 nominations au titre du tableau 1998 et ce dernier est désormais fermé. La DG a examiné 4 tableaux 1998/1999/2000/2001 pour le présent mouvement. Les tableaux encadrants (1998/2001) ayant été examinés à la marge.

# Le non-remplacement du DSF du territoire de Belfort (poste de directeur départemental) est-il un signe annonciateur du regroupement de directions ?

Aucunement. Rien à voir non plus avec les expériences de mutualisation conduites dans certaines directions. Le motif avancé est « une décision de gestion prise en relatif pour l'équilibre du mouvement ».

A la question, combien de temps cette situation va-t-elle durer? l'administration aurait pu répondre dans la même veine : « autant que le fût du canon pour refroidir : un certain temps... ». A ce stade, on n'en sait pas davantage.

#### Tour de piste 2003

Sur 54 candidats, 31 ont été retenus soit 57,40%. Parmi les promus, 14 sont du tableau « directeurs divisionnaires » 1996 et 17 du tableau 1997.

En réponse à nos nombreuses questions, la centrale a indiqué que le poids du jury n'est pas déterminant dans la sélection puisque ce sont six regards différents qui sont portés sur chaque candidat : celui du DG, du chef de service et du sous directeur des ressources ainsi que celui des trois personnes du jury.

Les entretiens individuels peuvent selon la DG paraître « plus soft » aux candidats car ils ne durent qu'une demi-heure contre une heure pour l'entretien devant le jury et qu'ils sont davantage orientés vers la personnalité du candidat.

Le SNUI a déploré le fait que la centrale n'ait pas contacté les candidats non retenus. Pour elle « un travail de deuil » doit intervenir et il faut laisser un peu de temps s'écouler avant tout contact.

On a beau dire, le tour de piste demeure une sélection cruelle par son effet couperet sur la carrière bien sûr mais surtout sur les illusions. En ce sens, la formule « travail de deuil » n'est pas mal trouvée surtout pour les illusions.

Tout se joue-t-il au tour de piste?

Oui, car un mauvais tour de piste est rédhibitoire.

Non, car entre 2 candidats à prestation équivalente au tour de piste, l'avis personnel du délégué et celui des membres du jury interviennent de manière déterminante.

Reste qu' au final quand même, des portes de sortie existent dans le réseau comptable pour les directeurs divisionnaires non retenus. Avec l'effet pyramide des âges, la situation est moins bloquée que les années passées.

#### La rémunération au mérite des directeurs

En matière de rémunération au mérite il y a deux univers. Celui de la généralité des agents qui a pour canal la notation et celui des directeurs. Pour ces derniers, seuls les numéros un sont concernés et la rémunération au mérite prend des voies beaucoup plus personnalisées en adhérence avec la logique contractuelle d'une part et la mécanique moyens-performance intégrée dans la LOLF d'autre part.

Pour ce que l'on sait, car même devant les représentants des personnels, la DG ne se livre pas, les directeurs seraient répartis en trois groupes à modulation progressive et positive (sauf exception pas de modulation négative).

En somme, la rémunération au mérite des directeurs sera comme une étape de montagne du tour de France. Il y aura quelques coureurs échappés, un peloton très étiré, et un Grupetto derrière qui bataillera pour rentrer dans les délais afin de ne pas être éliminé de l'étape suivante.

Il y aura donc du sport dans les prochaines années et au SNUI on fait un pari : mis devant le fait accompli, les thuriféraires de la rémunération au mérite vont fondre comme neige au soleil, et plus grave, rien n'indique que le système sera collectivement plus efficace et individuellement plus motivant.

## **TRISTESSE**

Nous avons appris avec tristesse la disparition de Jacques Roché.

Jacques Roché a été DGA dans la foulée de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 et avait précédemment assumé des responsabilités importantes au SNADGI-CGT.

En dépit de nos divergences, nous tenons à saluer quelqu'un qui n'a jamais quitté le terrain des solidarités et qui a toujours refusé de rejoindre les fossoyeurs du service public.

### **POTINS DE STARS**

Hervé le Floc'h Louboutin quitte la DLF pour un poste de TPG en Haute Garonne.

C'était un des piliers du SLF puis de la DLF. De la rue de Rivoli à Bercy, ce grand professionnel a toujours été « réglo » avec les organisations syndicales.

Au SNUI, on l'appréciait et on s'autorise à penser que c'était réciproque.

Faut-il voir dans sa nomination une décision politique d'écarter un responsable nommé par la gauche ? On ne se risquera pas à un exercice aussi périlleux.

Il est remplacé par Madame Lepetit que chacun connaît bien à la DGI. Nominée pour le poste de DG, elle prend finalement la DLF. C'est une pointure qui ne manquera pas de faire le lien entre la politique fiscale sur le papier et les réalités du terrain. Ce qui ne manquera pas de servir sur le chantier désormais ouvert de la fiscalité directe locale.

Quant au poste de DGA à la DGI, il reste ouvert. Une candidature a été recensée. Techniquement le mouvement est fait, reste à passer le cap du conseil des Ministres. Affaire à suivre...